

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**16 JANVIER 2025**

**SÉANCE PUBLIQUE**

L’an deux mille vingt-cinq, le seize janvier à onze heures, le Conseil départemental de Loir- et-Cher s’est réuni dans la salle Kléber LOUSTAU, à l’Hôtel du Département, sous la présidence de M. Philippe GOUET.

**Étaient présents :**

Mmes ANDRÉ, BEAU, DOUCET, DUBÉ, EL ADRAOUI, FOUCHER-MAUPETIT, GALLARD, GIBOTTEAU, LHÉRITIER, MILLET, PÉAN-NORGUET, PERSILLARD, REPINÇAY, THIBAUT, VERNERET.

MM. BAUDU, BIOULAC, CONTOUR, GOUET, HARNOIS, HUGUET, LECUIR, LESEIGNOUX, MERCIER, PAOLETTI, PILLEFER, SARTORI, THORIN, VÉTELÉ.

**Pouvoirs :**

M. SARTORI à Mme BEAU

M. PELTIER à Mme VERNERET

Président :

M. Philippe GOUET

Secrétaire de séance :

Mme Florence DOUCET

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT DE MANIÈRE CONTINUE SUR L’ENSEMBLE DE LA RÉUNION.

LES SORTIES DE SALLE ET POUVOIRS PONCTUELS SONT RELATÉS DOSSIER PAR DOSSIER.

**ORDRE DU JOUR**

1. Soutien à la population de Mayotte .....5
2. Orientations budgétaires pour 2025 .....6

## **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Nous allons reprendre notre réunion de ce matin avec notre session budgétaire sur les OB. Je salue l'arrivée du Colonel Kharraz qui est parmi nous. Je salue également l'arrivée de la presse.

Pour cette session, nous avons deux procurations, qui sont les mêmes que pour la commission permanente (CP). Philippe Sartori donne pouvoir à Marie-Pierre Beau et Guillaume Peltier donne pouvoir à Virginie Verneret.

Pour notre session, je vous propose de désigner Florence Doucet comme secrétaire. Merci Florence d'avoir accepté.

Il n'y a pas de déport dans cette session budgétaire. Nous vous avons remis sur table un document. C'est un rapport d'impact 2024 sur le pôle santé de l'Agence d'attractivité. Vous pourrez ainsi constater par vous-mêmes le travail effectué puisque ces chiffres démontrent l'importance de l'action du pôle santé de notre Agence d'attractivité pour faire venir des professionnels de santé. Je note cette année que c'est la première année depuis dix ans qu'au niveau de l'inscription au tableau de l'Ordre des médecins, nous sommes parfaitement équilibrés entre les départs à la retraite ou les arrêts professionnels et les arrivées de médecins qui s'inscrivent au tableau de l'Ordre. Nous avons également une progression d'inscriptions au tableau de l'Ordre de quatre chirurgiens-dentistes en 2024. Vous pourrez donc lire attentivement ce rapport qui est très précis et complet. Je remercie la directrice de l'agence, Karine Gourault, et ses équipes.

Mes chers collègues, en ce début d'année, permettez-moi de renouveler devant la presse tous mes meilleurs vœux de réussite pour notre département de Loir-et-Cher et souhaiter plus directement à tous les Loir-et-Chériens une belle et heureuse année 2025. Je ne veux pas ouvrir cette session plénière sans évoquer la situation critique dans laquelle se trouve le département de Mayotte. Après le passage du cyclone Chido le 14 décembre, Mayotte a subi dimanche dernier dans le sud et le centre de l'île des pluies torrentielles liées à la tempête tropicale Dikeledi, entraînant une nouvelle catastrophe majeure. La tempête Dikeledi s'est montrée moins puissante que Chido, qui a fait au moins 39 morts, plus de 100 disparus et 5 000 blessés.

De nombreuses infrastructures sont à reconstruire et les dégâts sont encore nombreux à recenser. En notre nom à tous, je tiens à exprimer tout notre soutien aux Mahorais. Face à cette situation, la solidarité interdépartementale doit être de mise afin d'aider à la reconstruction de Mayotte. La sécurité civile, composée de plus de 1 100 personnels présents à Mayotte, a besoin de nombreux moyens pour mener les opérations de secours, réaliser des distributions alimentaires d'eau et de matériel d'urgence, le déblaiement des zones sinistrées ou encore pour assurer le soutien sanitaire et un accompagnement psychologique. Je vous proposerai donc, dans le premier rapport de cette session, de voter une aide au département de Mayotte de 10 000 €, pour soutenir la collectivité face au drame du passage du cyclone Chido, *via* le compte spécial « solidarité Mayotte » ouvert par l'Association Départements de France.

Ce début d'année n'est pas seulement marqué par les cataclysmes naturels, que ce soit ceux à Mayotte ou en Californie. L'année 2025 débute aussi dans un climat marqué par des incertitudes politiques nombreuses, dont découle une situation économique et budgétaire pour le moins périlleuse. Sur le continent européen, la reprise qui s'esquissait depuis le début de l'année 2024 s'essouffle déjà et la convalescence se prolonge. Le contraste est frappant entre la morosité du vieux continent et l'insolente santé de l'économie américaine, où la croissance se maintient à un rythme élevé de + 0,7 % à l'été, succédant à + 0,7 % du printemps, contre une croissance en trompe-l'œil dans la zone euro de + 0,4 %.

En France, l'activité est suspendue à un regain de confiance. En 2024, la croissance devrait totaliser 1,1 %, soutenue notamment par un effet Jeux Olympiques ponctuel de l'ordre de 0,2 point. Au quatrième trimestre 2024, la croissance serait à 0 %, puis elle évoluerait faiblement au premier

semestre 2025, + 0,2 par trimestre, pour atteindre de 0,8 à 0,9 % en prévision annuelle 2025 selon la Banque de France.

En région Centre-Val de Loire, le climat économique se dégrade depuis juillet dernier et l'investissement se contracte. Le taux de chômage est néanmoins stable, 6,3 % en Loir-et-Cher, qui reste encore le meilleur taux de la région en dessous du niveau national. Mais pendant combien de temps notre situation va-t-elle perdurer au vu de la conjoncture actuelle ? En effet, le nombre de défaillances d'entreprises est en hausse sensible, conjuguée à un ralentissement de la création des entreprises classiques. 66 422 défaillances d'entreprises ont eu lieu en 2024 en France. 260 000 emplois ont été menacés en 2024 par ces défaillances, soit un salarié sur 82. C'est 28 % de plus qu'en 2019. Les secteurs les plus exposés sont nombreux, les agences immobilières et la promotion immobilière sont en tête de ce triste classement. Suivent l'immobilier et la construction avec 17 538 défaillances, soit 36 % de plus par rapport au niveau d'avant crise Covid. Pour 2025, les choses ne s'annoncent pas beaucoup mieux, les économistes anticipant un record de 68 000 défaillances, un pic historique en augmentation de 2 % par rapport à 2024.

En Centre-Val de Loire, 2 180 entreprises sont en situation de défaillance sur un an entre octobre 2023 et septembre 2024. Ce cumul des 12 derniers mois est en augmentation de 12,7 % par rapport à la période entre octobre 2022 et septembre 2023. Ainsi, le nombre de défaillances se situe à son niveau record observé sur une période de huit ans.

Pénalisé par la demande en biens collectifs, le nombre d'autorisations de construction de logements décline. La fréquentation hôtelière est en retrait, marquée par une moindre affluence à la fois des clientèles résidentes et non résidentes.

La situation politique en France relève du flou artistique, le gouvernement Bayrou semble pour le moment naviguer à vue. Le discours de politique générale de mardi suscite encore beaucoup d'interrogations. Nous attendons donc avec impatience les compléments d'information sur le budget 2025 pour connaître les intentions précises du gouvernement vis-à-vis des collectivités territoriales et des départements en particulier. Nous ne sommes pas tant au pied de l'Everest qu'au bord d'un précipice. La dette de la France atteint le niveau stratosphérique de 3 300 milliards d'euros. En moins de dix ans, la dette publique a grimpé de plus de 1 000 milliards d'euros. Elle atteint près de 114 % du PIB et a augmenté de plus de 70 milliards d'euros en trois mois. L'écart de taux avec l'Allemagne s'amplifie. La France n'est pas à l'abri d'une crise financière si les conditions d'emprunt se dégradent encore. De moins de 2,9 % par an sous Michel Barnier, les taux exigés par les investisseurs internationaux pour prêter à la France à terme de dix ans, sont montés sur les marchés financiers à près de 3,45 %. Nous empruntons donc maintenant sur 10 ans à des taux supérieurs à l'Allemagne, à l'Italie, à l'Espagne, au Portugal et même à la Grèce.

Il semble qu'un nouveau projet de loi de finances pour 2025 serait proche de la dernière version du projet proposée par le Sénat en décembre dernier. Il y était question d'une contribution des collectivités territoriales à l'effort général de plus de 2 milliards d'euros. Le Premier ministre a confirmé mardi lors de son discours de politique générale ce montant de 2,2 milliards d'euros. Le gouvernement estime globalement le besoin d'économie à 50 milliards d'euros de coupe dans les dépenses et des recettes supplémentaires pour ramener le déficit public en plein dérapage depuis deux ans entre 5 % et 5,5 % du produit intérieur brut.

Notre réunion consacrée aux orientations budgétaires décalée en ce mois de janvier traduit les incertitudes nationales qui nous ont empêchés de voter le budget en décembre. Mais nous devons avancer, Chers collègues. Nous avons besoin de voter notre propre budget rapidement. Les hypothèses de recettes que nous avons retenues pour ces OB sont empreintes de la plus grande prudence, fondées sur les amendements du Sénat et les annonces du Premier ministre. Côté dépenses de fonctionnement, des efforts conséquents sont à réaliser pour garantir l'équilibre, mais j'ai voulu une étroite ligne de crête entre une section de fonctionnement qui préserve nos politiques essentielles et la sauvegarde d'une

épargne nette minimale. Ces économies sont donc indispensables pour garantir notre capacité d'agir pour l'avenir des Loir-et-Chériens, car comme le disait Winston Churchill : « *Les économies, c'est très bien, surtout si c'est vos parents qui les ont faites pour vous* ».

Conformément à la position unanime arrêtée au sein de Départements de France, ces orientations budgétaires n'intègrent pas, à ce stade, la prise en compte du second volet du Ségur, tout comme la revalorisation du RSA.

Mais c'est le message important que je souhaite réaffirmer avec force devant vous aujourd'hui. Grâce à ces orientations budgétaires, nous ne renonçons pas à nos ambitions en faveur du soutien aux solidarités, à la santé, à la culture, au sport ou encore aux communes. Notre effort de subventionnement restera donc très important. Claire Foucher-Maupetit, rapporteur général du budget, vous en dira davantage lors de sa présentation. Plus que jamais, nous devons être des acteurs moteurs pour la vitalité de notre territoire, les projets ne s'arrêtent pas, nous devons agir dans cet environnement contraint avec inventivité, agilité et pragmatisme. Aujourd'hui, nous sommes obligés de faire mieux avec moins, c'est une exigence difficile, mais c'est un défi que nous pouvons relever.

Chers collègues, refusons la morosité et acceptons avec énergie et détermination les défis qui nous sont imposés. Pour le Loir-et-Cher, faisons tous preuve de vérité et de courage. C'est aujourd'hui une exigence vitale. Je vous remercie de votre attention. Je vous propose de vous donner la parole après l'étude des dossiers. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vais donc passer au dossier n° 1 que je vais présenter. C'est le soutien à la population de Mayotte.

## **1. Soutien à la population de Mayotte**

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Après le passage du cyclone Chido qui a dévasté le 14 décembre dernier l'île de Mayotte, le département de Loir-et-Cher exprime son profond soutien aux Mahorais durement éprouvés. Le conseil départemental s'associe à la douleur des familles touchées par ce drame et salue l'élan de solidarité qui s'est rapidement manifesté à travers toute la France. Conscient des défis immenses auxquels cette île est confrontée, il est proposé le vote d'une aide financière exceptionnelle destinée à soutenir le département de Mayotte. Départements de France a décidé de l'ouverture d'un compte spécial au sein de l'association intitulé « Solidarité Mayotte », destiné à recueillir les dons de première urgence que de nombreux départements souhaitent faire pour manifester leur solidarité envers Mayotte et ses habitants. Le secours aux personnes est, comme il se doit, coordonné par le ministère de l'Intérieur et un certain nombre de SDIS sont déjà ou seront prochainement sollicités.

Il est donc proposé d'accorder une aide de 10 000 € au département de Mayotte pour soutenir la collectivité face au drame du passage du cyclone Chido via le compte spécial « Solidarité Mayotte » ouvert par l'association de Départements de France. Deux pompiers et deux gendarmes du Loir-et-Cher sont actuellement à Mayotte. Y a-t-il une intervention avant le vote de ce dossier n° 1. Je n'en vois pas. Je vais donc soumettre ce dossier n° 1 au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie pour ce vote unanime au soutien à Mayotte et à sa population.

## **DÉLIBÈRE**

**ARTICLE UNIQUE :** *Une subvention exceptionnelle de 10 000 € est accordée au département de Mayotte, via le compte spécial « Solidarité Mayotte », ouvert par l'association Départements de France.*

**Sous la présidence de :** M. Philippe Gouet, président du conseil départemental

**Secrétaire :** Mme Florence Doucet

**Présents : 28**

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

**Pouvoirs : 2**

Philippe Sartori à Marie-Pierre Beau ; Guillaume Peltier à Virginie Verneret.

**Absent (s) non représenté (s) : 0**

Vote	Voix	Élus
<b><u>Pour</u></b>	30	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Marie-Pierre Beau (pouvoir de Philippe Sartori), Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier), Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
<b><u>Contre</u></b>	0	
<b><u>Abstention</u></b>	0	

**Résultat** La délibération est adoptée.

Nous allons passer à présent au débat d'orientation budgétaire pour 2025. Je donne la parole à notre rapporteur Claire Foucher Maupetit.

**2. Orientations budgétaires pour 2025****Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT**

Merci, Monsieur le président. Avant de rentrer dans le vif du sujet, je voulais tout d'abord remercier les services. Merci plus particulièrement à Walid Madiou et Philippe Blanchet pour le travail qui a été fait, collaboratif et très réactif. Cette présentation va se faire en une quinzaine de diapositives et va s'articuler autour de quatre parties avec des comparaisons. Nous allons aborder évidemment le fonctionnement, les investissements et notre épargne nette.

Mes Chers collègues, pour la première fois depuis dix ans, notre débat d'orientation budgétaire se tient en janvier. Une adaptation rendue nécessaire par la conjoncture politique et économique actuelle. Nous espérons que ce décalage de notre calendrier budgétaire habituel avec un laps de temps plus court entre les OB et l'examen de notre budget primitif conférerait à cet exercice des orientations budgétaires un éclairage plus abouti quant au contexte législatif national qui encadre pour une large part nos ressources. Avec la censure du gouvernement de Michel Barnier le 5 décembre dernier, les travaux du projet de loi de finances PLF 2025 ont été interrompus. Le nouveau gouvernement a donc initié les premières consultations politiques destinées à poser le cadre du nouveau PLF. Il semble que la volonté consiste à repartir du PLF Barnier dans sa version issue de l'examen par le Sénat. Si tel devait être le cas, c'est donc un effort moins important qui serait attendu des collectivités territoriales. Vous l'avez dit Monsieur le président, malgré tout, il faut avoir de la prudence dans ces OB, du fait de l'actualité nationale incertaine. Malgré tout, et au regard de la situation catastrophique des comptes de la Nation, il semble illusoire d'imaginer échapper à toute mesure restrictive de recettes en 2025.

C'est donc dans cet esprit réaliste que les OB 2025 du département ont été construites. Sans surprise et dans la droite ligne de nos échanges passés, notamment du séminaire budgétaire de septembre, l'équation globale frôle désormais l'impossible. Beaucoup de départements étant déjà de plain-pied dans l'impossible, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure. Ces orientations budgétaires consistent donc en un chemin de crête fragile, mais audacieux, s'appuyant sur les dépenses de fonctionnement les plus contraintes possibles afin de sauvegarder un niveau d'épargne minimum et surtout une section d'investissement encore ambitieuse qui bénéficie, il est vrai, de nos fondamentaux passés qui étaient favorables.

Je commence par une vision générale et agrégée de ce que pourrait être le budget 2025 avec 383 millions d'euros pour la section de fonctionnement et 68 millions d'euros pour la section d'investissement, y compris le remboursement du capital de la dette pour 10 millions d'euros. Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 451 millions d'euros. Je l'expliquerai dans les développements qui suivent, mais pour vous donner une première grille de lecture, la nécessaire adaptation de notre plan pluriannuel d'investissement en 2025, le fameux PPI, représente une baisse de 18,4 millions d'euros. En 2025, on l'estime à 58 millions d'euros contre 76,4 millions d'euros en total qui a été voté en 2024. Pour autant, 58 millions d'euros restent un effort d'investissement très important si l'on considère une période longue d'une dizaine d'années.

Concernant les principaux ratios financiers, comme chaque année, je vous propose de nous pencher sur les principaux indicateurs qui illustrent la santé budgétaire du département. Les principaux ratios financiers sont, je vous le rappelle : la capacité de désendettement de notre collectivité, c'est-à-dire le nombre d'années nécessaires pour rembourser totalement notre dette si l'on y consacrait l'intégralité de notre épargne brute ; la dette par habitant qui serait de 355 € par habitant ; et enfin l'encours ou le stock de dette total, estimé à 120 millions d'euros. Les chiffres présentés à l'écran sont ceux du compte administratif anticipé 2024. Sans surprise, ils traduisent un bond important entre 2023 et 2024 : la capacité de désendettement, vous savez que c'est un indicateur important pour notre budget, passerait de 3,3 années à 8 années. En réalité, ce n'est pas tant notre endettement qui croît fortement, que notre épargne qui fond littéralement, conséquence d'un violent effet ciseau entre les pertes de recettes, on y reviendra tout à l'heure avec l'évocation des prévisions sur les DMTO, et les dynamiques des dépenses de solidarité, principalement.

Bien évidemment, nous ne disposons pas encore des différentes données de comparaison issue des comptes administratifs 2024, ce sont les données donc de 2023, c'est écrit en haut dans le titre, qui sont rappelées. Elles ont malheureusement un côté un peu daté au regard de la forte évolution qui touche tous les départements entre 2023 et 2024. Pour autant, c'est l'occasion de rappeler que nos efforts de gestion passés, récemment soulignés par la Chambre régionale des comptes, nous conféraient une situation favorable. Vous avez pour le Loir-et-Cher, pour la moyenne des départements de la région Centre-Val de Loire, les départements de la même strate et puis comme d'habitude la moyenne nationale sur l'ensemble des départements. Évidemment ce diaporama sera à votre disposition à l'issue de la présentation.

J'entre maintenant dans le vif du sujet de l'esquisse du budget 2025 avec cet écran qui présente une vision synthétique des hypothèses d'évolution prévisionnelle de nos principales recettes. La comparaison s'effectue avec le total voté 2024 et se solde globalement par un repli prévisionnel de 0,4 %.

S'agissant de la TVA, cela correspond au premier rectangle que vous avez complètement sur la gauche, ces orientations budgétaires retiennent à ce stade l'hypothèse d'une confiscation de la dynamique 2025 au seul bénéfice de l'État. C'était, vous le savez, une mesure qui était présente dans le PLF Barnier et qui n'avait pas été remise en cause lors de la discussion au Sénat. Par ailleurs, ces OB actent également la dynamique très décevante de cette taxe en 2024 dont la recette est *in fine* très éloignée de la prévision initiale du gouvernement et de la notification que nous avons reçue. Bien évidemment, ce serait une heureuse nouvelle si le futur PLF Bayrou nous octroyait le bénéfice de la dynamique 2025. Les

enjeux sont très importants : la TVA est désormais notre principale recette et une dynamique de 3 % représente 3,5 millions d'euros.

Les DMTO que vous avez en bleu au milieu font l'objet d'un focus particulier sur l'écran suivant. Une légère reprise s'est esquissée au quatrième trimestre 2024 et c'est tant mieux, et la conjoncture de baisse des taux sur les emprunts des particuliers, qui conduit à l'augmentation des transactions, devrait être plutôt favorable.

La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), c'est le rectangle vert que vous avez en quatrième position, constitue la seule véritable source de dynamisme dans nos recettes. Nous le constatons tous à titre personnel, les cotisations d'assurance subissent de fortes hausses qui se traduisent donc favorablement pour le département. Je précise que comparée au total voté en 2024, notre prévision 2025 retient une dynamique de 7,1 %. Elle est en réalité de 3,5 % par rapport au produit final constaté de fin 2024.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) devrait être atone bien que les associations d'élus dont bien entendu Départements de France militent pour qu'elle soit indexée sur l'inflation.

Enfin, s'agissant des autres recettes, l'évolution négative est surtout portée par la baisse des recettes de péréquation des DMTO, l'alimentation des différents fonds étant logiquement en baisse. Vous avez la liste des recettes de fonctionnement sur cette diapositive.

Comme précisé tout à l'heure, je reviens sur les droits de mutation à titre onéreux, les DMTO. Nous suivons ces DMTO avec la plus grande attention. Il est important de s'y pencher plus longuement. La prévision lors du budget primitif 2024 actait l'hypothèse d'un repli de 2,9 % par rapport au montant perçu en 2023. Or, il s'avère que le repli réel est de 13,2 %, c'est-à-dire 38 millions d'euros en 2024 contre 43,8 millions d'euros en 2023. Pour mémoire, la chute entre 2022 et 2023 était déjà de 21 %. Or, et c'est là que l'on a montré de façon importante sur la flèche que vous avez en haut de l'écran, la perte est proche de 18 millions d'euros entre 2022 et 2024, soit de - 32 % en deux ans, c'est absolument considérable. L'hypothèse retenue pour 2025, qui repose sur la dynamique d'encaissement des trois derniers mois de 2024 et sur les projections économiques, table sur le retour d'une dynamique haussière. Malgré tout, en étant prudent, une prévision de 39,5 millions d'euros semble réaliste. Cela représentait une hausse de 1,5 million d'euros par rapport au compte administratif anticipé de 2024, mais cette recette fait partie des effets de prudence que vous avez évoqués précédemment, Monsieur le président. Cette diapositive est effectivement importante pour comprendre ce qui se passe dans nos baisses de recettes.

S'agissant maintenant de nos dépenses de fonctionnement, l'équilibre budgétaire implique un besoin de maîtrise encore plus marqué que les années précédentes. Le projet de vote pourrait ainsi connaître une évolution à la baisse de 1 % par rapport au budget voté en 2024. Le secteur des solidarités et de la santé fait l'objet d'une présentation dédiée sur l'écran suivant, donc j'y reviendrai plus en détail.

S'agissant des ressources humaines, nous prévoyons un budget total de 77,8 millions d'euros. Il est en progression très limitée de 1,4 % par rapport au budget voté en 2024. Il est de + 2,1 % par rapport au BP 2024. Il est à noter que cette estimation intègre les différentes mesures gouvernementales et notamment l'importante hausse de la contribution à la CNRACL. Je vous rappelle que cette revalorisation annoncée de 12 % sur quatre ans représente un coût global annuel de près de 5,5 millions d'euros, donc c'est énorme.

Si le secteur de l'éducation pour la troisième vignette, des bâtiments et des mobilités affiche une baisse de 8 % par rapport au BP 2024, l'évolution la plus importante est à mettre au crédit des dépenses énergétiques qui connaissent un retour à la normale après le choc que l'on a connu en lien avec le conflit ukrainien. Des ajustements sont à noter également dans la maintenance du patrimoine immobilier et routier afin de dégager des marges de manœuvre dans le projet de budget. En revanche, le département maintient ses engagements pour soutenir les moyens d'action et on l'a déjà dit dans les PPI,

concernant les collèges, donc pas de modification.

S'agissant du SDIS, que vous avez sur la quatrième vignette en vert, la participation en fonctionnement augmenterait d'environ 300 000 €, soit + 1,5 % par rapport au total voté 2024 pour atteindre au final 19,7 millions d'euros. Il convient de rappeler qu'entre 2022 et 2024, la participation du département au SDIS a augmenté de 19,4 %, soit plus de 3,2 millions d'euros.

Enfin, je termine le commentaire de l'écran en précisant, comme Monsieur le président en a fait état, que cette nécessaire maîtrise de nos dépenses de fonctionnement implique également de solliciter des efforts auprès du secteur associatif. Il ne s'agit en aucun cas de procéder à des suppressions brutales de subventions, mais un objectif global de modération doit être consenti. Les efforts demandés aux associations sont présentés dans le rapport qui a été fourni par le président.

Concernant désormais les solidarités et la santé, juste une diapositive très simple qui propose de nous concentrer sur le volume des dépenses des politiques des solidarités. Elles représentent près de 63 % de notre budget de fonctionnement et en intégrant la masse salariale, le poids des solidarités sur l'ensemble du budget total passe alors à près de 72 %.

Concernant les solidarités, cette diapositive vous permet de mieux appréhender la structuration et les poids respectifs des différents secteurs des solidarités. Globalement et en comparaison du total voté 2024, le budget 2025 serait en léger repli de 2,6 millions d'euros. En revanche, c'est une hausse de 2,8 millions d'euros par rapport au BP 2024. Le secteur des solidarités participe donc pleinement aux efforts de gestion 2025 avec une stabilité de la dépense en valeur absolue. Il faut toutefois rappeler, que sur les quatre dernières années, c'est à dire entre 2020 et 2024, la hausse moyenne annuelle du secteur s'est élevée à 5,5 %, montrant toute l'attention portée aux moyens octroyés. Ce fut notamment le cas s'agissant de la protection de l'enfance, dont le budget est passé de 43 millions d'euros en 2020 à 64 millions d'euros en 2024, soit une hausse massive de près de 50 % en quatre ans. Ainsi que le rapport des OB en fait mention, je vous précise que ces orientations budgétaires n'intègrent pas à ce stade les conséquences du volet 2 du Ségur, ni la hausse prévisionnelle de l'allocation du RSA. Vous le savez, Départements de France défend à ce sujet une position ferme de compensation intégrale de la dépense avant mise en œuvre.

Concernant ce qui nous préoccupe, l'évolution de l'épargne nette, s'il y a un slide à retenir, c'est celui-ci, c'est pour cela qu'on l'a voulu très simple. On a limité à 2025 pour que ce soit extrêmement parlant. La résultante des hypothèses de recettes de fonctionnement et des dépenses de fonctionnement détermine les niveaux d'épargne. Vous le constatez avec cet écran qui rappelle les niveaux observés à la même étape du budget primitif chaque année, l'attrition, c'est-à-dire la baisse très forte de notre niveau d'épargne comme pour tous les départements de France est très préoccupante. L'épargne nette, celle qui sert directement au financement de nos investissements, devient extrêmement résiduelle. Elle se limiterait ainsi à 1,2 million d'euros en 2025, soit une baisse radicale de 95 % entre le BP 2022 et le BP 2025. Voilà, - 95 % sur trois ans.

Je vais maintenant aborder les perspectives en matière de dépenses d'investissement. Avec une section d'investissement de 58 millions d'euros, le budget 2025 reste encore extrêmement ambitieux et on peut être fiers de ce niveau d'investissement. Ce dimensionnement des crédits de paiement est conforme à l'actualisation du PPI qui a été présentée à l'issue de la commission permanente du 12 décembre dernier. Donc notre plan d'investissement reste encore ambitieux. Ces 58 millions représentent certes un repli par rapport à l'accélération des deux dernières années, mais cela reste un effort d'investissement très conséquent si l'on considère une période de référence plus longue telle qu'elle va être rappelée à l'écran.

Vous avez à l'écran les différentes évolutions des investissements des dix dernières années, mais tout n'est pas comparable. Les couleurs différentes correspondent aux mandats, donc c'est par rapport au nouveau mandat de 2021, pour comparer donc, on est encore quand même dans des niveaux

d'investissement pour 2025, comme cela a été précisé, extrêmement ambitieux et solides.

En matière d'investissements directs, nos trois grandes priorités sont clairement identifiées dans cette diapositive. Environ 4 millions d'euros seront consacrés à l'innovation par le numérique dans la réflexion à conduire sur le devenir notamment des tablettes SQOOL déployées dans nos collèges. Vous savez qu'on y réfléchit avec les services. Nous allons les renouveler, mais il faut qu'on réfléchisse effectivement à cette innovation par le numérique. Nous insistons également sur la modernisation des bâtiments départementaux avec un budget total de 13,6 millions d'euros et notamment dans les collèges. En phase travaux, on peut citer ceux qu'on a déjà rappelés à maintes reprises dans cette assemblée, donc Neung-sur-Beuvron et Veuzain-sur-Loire. Pour l'ensemble des collèges du département, cela représente un total de 8 millions d'euros. Il y aura évidemment l'entretien, la modernisation et la sécurisation de nos infrastructures routières avec plus de 23,7 millions d'euros que vous retrouvez complètement sur la droite. À noter que le développement des mobilités alternatives mobilisera 1,3 million d'euros. Enfin vous le savez, l'année 2025 sera celle du début des travaux de la passerelle sur la Loire qui font partie de ces investissements.

Concernant maintenant la répartition des subventions d'équipement pour 16 millions d'euros, il y aura l'accompagnement des projets sur le territoire départemental avec notamment celle que nous aimons tant, la dotation départementale de solidarité rurale (DDSR) avec une enveloppe maintenue à 5,5 millions d'euros que vous avez sur le bas de l'écran. En matière de dépenses d'investissements liées aux politiques des solidarités, 3,5 millions d'euros seront consacrés au secteur et particulièrement afin de moderniser les EHPAD et favoriser la rénovation énergétique des logements des Loir-et-Chériens. Il a été rappelé tout à l'heure à quel point c'était nécessaire. Une enveloppe de 3,9 millions d'euros sera consacrée au développement, à l'attractivité et à la protection du territoire. Cela inclut également la participation en investissement au SDIS à hauteur d'un million d'euros. Enfin, les mobilités alternatives se verront consacrer 3,1 millions d'euros, notamment en mobilisant notre dotation départementale d'aménagement durable (DDAD). J'insiste sur l'effort que représente la préservation de nos principales enveloppes en faveur du soutien aux équipements de nos communes et intercommunalités, car vous le savez, beaucoup de départements procèdent en la matière à des renoncements importants. Et vous l'avez évoqué tout à l'heure, Monsieur le président, c'est ce qui provoque et accentue des défaillances économiques. Ces entreprises seront moins en difficulté sur nos territoires et sur le département si on renforce encore ces travaux dans nos communes et intercommunalités.

Concernant le financement des investissements pour la diapositive suivante, j'arrive maintenant au financement global de la section d'investissement en trois grandes parties. Je ne commente pas davantage la partie congrue que représente l'épargne nette, on l'a évoquée tout à l'heure avec une baisse considérable puisque nous arrivons cette année à 1,2 millions d'euros. Soulignons malgré tout que de nombreux départements affichent d'ores et déjà des niveaux d'épargne négatifs, ce qui n'est pas le cas pour nous. Les recettes d'investissement en bleu à l'écran seront conséquentes en 2025, car un certain nombre de nos projets, notamment je pense à la passerelle Loire, s'appuient sur de solides cofinancements pour lesquels nous avons déjà une sécurité. Enfin, l'équilibre final se réalise par l'emprunt, vous l'avez sur la droite, avec un montant de 34,4 millions d'euros.

Pour en finir, un mot sur l'évolution de la dette, je l'avais précisé au début de mon intervention. Vous visualisez au moyen de cette courbe ce qui pourrait résulter de cet emprunt d'équilibre fin 2025 et qui a été matérialisé par des pointillés en termes d'évolution. Nous n'avons pas remis les trois ratios, mais le ratio qui est quand même très important et qui est parlant, c'est notre niveau de dette par habitant. Bien qu'en hausse notable, la dette par habitant selon la présentation des OB reste inférieure à la moyenne nationale actuelle qui est à 500 € par habitant. Et selon ce que nous avons présagé pour nos OB, je rappelle qu'on est à 355 € par habitant en 2024 (c'est conforté), et on tendrait vers 444 € par habitant en 2025.

À titre de conclusion et pour ne pas prolonger outre mesure mon propos, j'attire une

nouvelle fois votre attention sur quelques aspects essentiels de ces orientations budgétaires un peu exceptionnelles. Nous serons potentiellement conduits à reconsidérer certaines hypothèses de recettes au regard du futur PLF 2025 du gouvernement Bayrou. Les semaines à venir peuvent être déterminantes. Deuxièmement, contrairement à nos habitudes de travail passées, il n'est plus possible dans le contexte si singulier actuel d'inscrire les OB dans une trajectoire pluriannuelle de moyen terme. Troisièmement, au final, cette esquisse de budget 2025 réalise un équilibre entre réels efforts de gestion, mais sans coupe sombre et brutale et avec des ambitions sauvegardées sur ce que l'on souhaite faire en investissement pour le bien de notre département. Pour autant, tous ces efforts et ces subtils dosages ont leurs limites. Plus que jamais, le financement des politiques de solidarité reste posé. Plus que jamais, les départements ont besoin de ressources solides et dynamiques. Priver les départements de la dynamique de la TVA alors qu'ils font face à une chute très importante des DMTO est évidemment un non-sens qui ne peut pas durer. En ce début d'année 2025, et puisque la période est celle des vœux, formulons le vœu que la situation politique nationale si singulière soit au final propice à un retour du dialogue avec les territoires, avec ceux qui font le service public de proximité au quotidien.

Pour conclure, permettez-moi de partager une citation qui illustre avec justesse l'état d'esprit dans lequel nous abordons la situation actuelle : « *Ce n'est pas la fin, ce n'est même pas le début de la fin, mais c'est peut-être la fin du commencement* ». Ces mots de Winston Churchill résonnent comme une invitation à garder espoir et détermination face au défi qui se présente à nous tous. Je vous remercie de votre attention.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Merci Madame la vice-présidente pour cette présentation toujours didactique et précise. Si nous avons un chiffre à retenir aujourd'hui, hélas ce n'est pas ce que j'aurais souhaité qu'on retienne, mais c'est quand même l'évolution de notre épargne nette qui a baissé en trois ans de 95 %. C'est un chiffre qui est particulièrement alarmant.

Comme vous le voyez, face à l'incertitude et aux contraintes budgétaires qui pèsent sur nous, notre projet commun le Loir-et-Cher en action se poursuit très clairement et continue son déploiement. Les investissements pour notre territoire demeurent à un niveau qui reste élevé afin de garantir l'avenir du Loir-et-Cher. Le taux d'investissement reste quand même légèrement supérieur à 2022 et supérieur aux années de 2016 à 2020. Comme j'ai pu le dire lors de mes vœux aux Loir-et-Chériens, le département sera en 2025, tout comme les années précédentes, le premier partenaire des forces vives de notre territoire. Ces orientations budgétaires nous permettent, en responsabilité, d'apporter des réponses aux attentes de nos concitoyens. Un petit mot peut-être, je ne veux pas être pessimisme, mais ce matin, Amélie de Montchalin, ministre des comptes publics, a fait une intervention en annonçant que les efforts budgétaires imposés en 2025 devront être reconduits intégralement en 2026. Elle souhaite également porter la nécessité de réduire le déficit de 0,8 % du PIB chaque année jusqu'en 2029 pour tenir nos engagements internationaux. La parole est maintenant libre, Michel ayant levé la main le premier, c'est à toi.

### **Monsieur Michel CONTOUR**

Monsieur le président, mes Chers collègues, voici un mois lors de notre dernière session et concernant le budget 2025, nous évoquions l'incertitude de la situation. Le lendemain même était nommé le quatrième Premier ministre de l'année. A-t-on pour autant ouvert de nouveaux horizons ? À l'heure où il faut s'engager, s'il est bien une conviction qui s'impose, ce sera celle de savoir choisir. L'incertitude des recettes incite dès maintenant à maîtriser les dépenses et hypothéquer un peu plus l'avenir en misant sur des jours meilleurs. Il faut selon nous maîtriser l'investissement de façon modérée pour ne pas ralentir la vie des entreprises, finaliser les projets déjà suffisamment engagés pour ne pas rendre inefficaces les sommes déjà investies, et continuer à aider les communes au plus près de leur

population. Contenir les dépenses de fonctionnement, soit. Des pistes sont à trouver, mais l'exemple du coup de rabot de 10 % sur les subventions aux associations ne doit pas se faire sans discernement en veillant à ce que le soutien aux plus démunis soit maintenu à leur niveau. Sur ces bases, il faut accepter de voir l'endettement progresser en importance et en durée. La dette départementale par habitant restera inférieure à celle de la moyenne des territoires équivalents. Sur ces bases également, même si la situation de 2025 incite à la prudence, il y a encore dans la dynamique des années précédentes la faculté pour le Loir-et-Cher de remplir nombre de ses missions. En revanche, et pour se projeter plus loin, il est bien évident que nous dépendrons de la conjoncture, d'abord internationale avec ses diverses retombées, et nationale en fonction des mesures gouvernementales qui en découleront. Désormais, soyons attentifs aux nouvelles mesures qui nous attendent et gérons au mieux avec celles que l'on a aujourd'hui. Telle sera notre méthode. Je vous remercie.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Merci Monsieur le président. Autre prise de parole ? La parole est donnée à Stéphane Baudu.

### **Monsieur Stéphane BAUDU**

Monsieur le président, Chers collègues, nous sommes face à une situation que nous ne découvrons pas ce matin puisque nous en avons parlé très régulièrement, notamment en septembre dernier lors de notre séminaire financier, puisque bien avant la constitution et les orientations du gouvernement Barnier et forcément bien avant celles de François Bayrou, on savait que les années qui arrivent seraient particulièrement difficiles et qu'il fallait assurément faire des choix, des choix sur potentiellement des actions locales qui dépendaient tellement d'orientations nationales qui s'imposent à nous.

La situation est très dégradée, elle est forcément très inquiétante. Tu as évoqué à juste titre, ainsi que Claire que je remercie encore, le niveau de dégradation de l'épargne puisque c'est cela, la principale difficulté à laquelle on doit faire face et qui dégrade nos capacités de désendettement dans un deuxième temps. Quand on voit effectivement cette capacité de désendettement qui passe à huit ans en 2024 et qui pourrait doubler en cette fin d'année si la situation n'évoluait pas, on se dit que de toute façon, la situation financière de notre département et des départements ne pourra pas faire l'économie d'une réflexion globale générale et d'une prise de conscience nationale, sinon nous, comme d'autres, nous irons fatalement dans le fameux mur que l'on pressent depuis des années. Donc il faut une prise de conscience, je crois qu'il y a une prise de conscience, mais il n'y a pas encore de capacité à réagir ou tout du moins à nous donner des moyens pour réagir et pour assurer nos missions essentielles. On parle beaucoup de l'avenir des départements, on parle beaucoup de l'avenir des collectivités, de la refonte des collectivités, mais qui serait en capacité de gérer aussi bien que nous la dimension sociale et de solidarité qui est l'essentiel de notre mission ?

Aussi, au regard de ce qui a été présenté et pour lequel on a du mal à être complètement en désaccord par rapport aux grandes orientations, il y a un point qui inquiète notre groupe et qui sera un point de vigilance dans la constitution du budget, avec comme l'a dit Claire, toutes les incertitudes par rapport aux propositions qui vont être faites par le gouvernement Bayrou. Ce point qui nous inquiète, c'est la dimension effectivement sociale et les solidarités. Les 2,6 millions de moins annoncés peuvent en pourcentage paraître anecdotiques, mais ne le sont pas en pratique, parce que 2,6 millions, je ne peux pas considérer que ce soit indolore sur nos actions et je ne peux pas considérer qu'au regard du schéma des solidarités qui vient d'être voté, on ne soit pas en capacité d'accompagner tous nos acteurs et toutes les actions que l'on a énumérées dans ce schéma. Donc le point de vigilance et le point d'attention qui concentrera notre préoccupation dans la constitution du budget dans les jours et les semaines à venir, c'est de faire en sorte que cette notion sociale et de solidarité ne soit pas dégradée et qu'aucune action et qu'aucun acteur ne se voit mis en difficulté par rapport à cette dimension essentielle des départements. C'est notre point de vigilance.

Après, vous allez peut-être trouver cela anecdotique par rapport à ce qu'on vient de se dire, mais moi je considère que c'est un moyen d'espoir et de meilleure gestion dans les années à venir ou tout du moins de guide dans les années à venir, indépendamment des capacités à disposer des recettes complémentaires. C'est la possibilité de pouvoir organiser nos budgets différemment. J'ai souvent parlé du budget vert : j'en ai parlé ici, j'en ai parlé avec le président. Je pense qu'au-delà des orientations nationales qui sont pour l'instant un peu anecdotiques, au niveau des départements, je pense qu'on peut aller plus loin sur une lecture différente de nos politiques publiques pour qu'elles soient encore plus vertueuses, encore plus orientées vers des actions qui seraient vraiment utiles et éclairantes pour les générations futures. François Bayrou a dit que l'écologie n'était pas le problème, mais la solution, il a assurément raison. Ensuite, ce sont les capacités à déployer ces solutions qui doivent être développées. Les départements sont des acteurs de la transition écologique et il faudra assurément, ce ne sera pas en 2025 *a priori*, mais très rapidement, que l'on s'oriente vers un budget vert qui soit en capacité d'être à la fois une grille d'analyse, un tableau de bord, et une aide à la décision sur les prochaines actions à diligenter.

En guise de conclusion et je ne voudrais pas être trop long, je voudrais m'appuyer sur ce qu'a dit Philippe. Au-delà d'un constat assez inquiétant et négatif, il peut y avoir une forme d'optimisme sur l'avenir, car les départements comme les communes, sont à la fois le premier recours pour un certain nombre d'actions et notamment de solidarité et souvent le dernier espoir. Et on doit agir là-dessus. On doit porter cette mission de solidarité, de proximité et on doit porter un message d'espoir. J'ai souvent dit ici qu'il fallait agir plutôt que gémir, c'est d'autant plus vrai cette année. Donc haut les cœurs, portons des actions positives et ne dégradons pas ce qui fait notre spécificité : le social et la solidarité.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Merci Stéphane, j'ai bien pris note de tes points de vigilance. Concernant la dimension sociale, ces - 1,1 % sont surtout faits pour permettre de limiter cette augmentation et cette expansion que nous n'arrivons plus à contrôler puisque la hausse moyenne annuelle du secteur s'élève à 5,5 % en quatre ans. Donc là, la finalité c'est quand même d'essayer d'inverser cette courbe ou au moins de la stabiliser. Concernant les propos que tu tiens sur l'éco-responsabilité et l'écologie, on ne peut que partager bien sûr ces idées. Tu sais qu'avec notre Agenda 2030, et d'ailleurs tu fais partie du groupe de travail sur cet agenda, nous sommes très vigilants sur à ces questions environnementales. Je vais à présent donner la parole à Benjamin Vételé.

### **Monsieur Benjamin VÉTELÉ**

Merci Monsieur le président. Mes Chers collègues, avant peut-être de rentrer dans le débat de fond sur les OB, je voudrais également livrer notre appréciation du contexte dans lequel s'inscrit ce débat budgétaire, comme vous l'avez fait Monsieur le président.

Contexte à la fois international et national que nous jugeons une nouvelle fois anxiogène dans une période qui est quand même menacée par l'égoïsme, la remise en cause du droit international, la guerre, le dérèglement climatique, les inégalités sociales et une forme de désespérance. Et c'est vrai que c'est inquiétant quand on regarde les élections aux États-Unis de Trump et de son allié Elon Musk. On voit qu'il y a de nouvelles menaces qui sont parfaitement tangibles et on voit qu'il y a un agenda réactionnaire, conservateur, expansionniste qui renvoie l'Union européenne et les démocraties occidentales à la nécessité de travailler de manière plus concertée et plus volontariste. Et quand on décline évidemment le niveau européen, le niveau national, la responsabilité des collectivités locales est également importante pour mieux protéger sur le plan démocratique, mais aussi sur le plan social.

Sur le plan national, la situation est là aussi inquiétante. On a quand même, il faut se le dire, un président de la République qui aujourd'hui est clairement minoritaire dans le pays, qui a dû renoncer à son gouvernement qui était jusqu'à présent RN-compatible et qui a installé un Premier ministre qui a des qualités assurément, mais qui reste aujourd'hui prisonnier d'un certain nombre de dogmes et

d'entêtements du chef de l'État notamment, ce qui ne permet pas de changer ou d'espérer voir la donne changer durablement, notamment sur le plan économique et social.

À l'heure de rouvrir nos discussions budgétaires, nous souhaitons, Hanan El Adraoui et moi-même, vous rappeler d'où nous vous parlons. Nous sommes les deux seuls conseillers de cette assemblée à nous situer clairement dans l'opposition. Écologistes et socialistes, nous sommes à l'image de nos formations politiques respectives, à la fois dans l'opposition mais également dans la recherche d'améliorations concrètes de la vie de nos concitoyens. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons des espaces de dialogue que vous proposez désormais de manière plus régulière à travers des séminaires, à travers des commissions et nous prenons acte de ces espaces dans lesquels nous avons la possibilité d'exprimer un certain nombre de propositions. C'est la raison d'ailleurs pour laquelle nous avons su dire publiquement les avancées et la satisfaction qui étaient les nôtres sur le dossier notamment du collège Rabelais. Nous avons su prendre nos responsabilités en soutenant un certain nombre de grands projets favorables au territoire et qui témoignaient d'un rééquilibrage de l'investissement financier du département en faveur du territoire du Blésois.

Nous sommes exigeants et critiques, mais constructifs et nous souhaitons vous rappeler nos principaux marqueurs par rapport à ce budget : évidemment l'action en faveur de l'action sociale et de nos concitoyens qui souffrent le plus, celles et ceux qui sont en situation de précarité, celles et ceux qui ont des enjeux importants liés à la santé, les familles qui n'ont pas de quoi se loger et qui doivent trouver des hébergements de fortune. Nous avons toujours et nous sommes toujours indignés de savoir que sur notre territoire et la ville de Blois, il y a encore des enfants qui dorment dans la rue et pour lesquels nous sommes dans l'incapacité de trouver des solutions. Nous sommes également attentifs aux personnes âgées qui ont besoin d'être accompagnées, soutenues et aidées. Nous sommes et nous serons attentifs à l'action en faveur de la transition écologique, de la biodiversité et évidemment de l'action en faveur de la jeunesse.

Concrètement, au regard de tout ce que je viens de rappeler, le regard sur ces OB. D'abord, je l'avais dit l'année dernière et je le redis cette année, nous considérons que la discussion s'organise autour d'une méthode sérieuse. Il a été sage de reporter le débat budgétaire pour espérer une meilleure visibilité. Mais malgré ce report, on voit bien effectivement les incertitudes qui plombent les prévisions budgétaires, faute de budget adopté par l'Assemblée nationale. Le document que vous nous présentez nous semble assez complet à ce stade. Je voudrais juste profiter du débat sur les orientations budgétaires pour qu'on ne se chamaille pas à nouveau au moment du vote du budget et proposer, vous nous direz ou pas ce qu'il en est, mais que lorsqu'on débattera du budget, on puisse débattre thématique par thématique sans ce grand bloc monolithique qui voit pendant une heure défiler différents rapporteurs et qui ne permet pas d'avoir une discussion précise sur tel ou tel thème. Vous vous rappelez, il y a dans le vote du budget tous les dossiers, l'année dernière je m'étais ému de cette méthode et je propose qu'on puisse avoir peut-être des interventions entre chaque thème, mais ce n'est pas le cœur de notre propos.

Sur ces OB, on considère que vous témoignez une nouvelle fois d'un intérêt qui n'est pas suffisamment marqué et d'une vision assez minimaliste de l'action sociale. Le département au regard de ces OB ne sera pas un rempart à l'augmentation de la précarité dans le Loir-et-Cher. Et d'ailleurs vous assumez cette position puisque dans le rapport, je cite : « *Il s'agit d'un niveau de contrainte important qui implique de contenir la dynamique de tous les secteurs d'intervention y compris les politiques de solidarité* ». Or, ce que l'on constate tous les jours, c'est que la situation de nombre de nos concitoyens se dégrade. Comme l'a dit Stéphane Baudu, voir baisser le budget des solidarités de 1,1 % par rapport à ce qui avait été voté en 2024, dans un contexte où le chômage repart à la hausse, où l'inflation reste une réalité, où le coût des énergies, même si pour certains, il a baissé au 1<sup>er</sup> février, reste élevé, et bien, c'est une baisse qui interroge. 2 600 000 € en moins, puisqu'on parle des grands chiffres et qu'on compare par rapport au budget total du département, on peut dire que c'est peu, mais c'est l'équivalent de 341 allocataires du RSA, c'est l'équivalent de 712 places en accueil à l'aide sociale à l'enfance, c'est l'équivalent de 100 places en EHPAD. Voilà ce que représente la réalité d'une baisse de 2 600 000 € sur le budget des solidarités pour le département.

Parallèlement à cette baisse, il y a une diminution qui nous inquiète beaucoup, c'est la baisse de 23 % sur les enveloppes RH dédiées aux renforts et aux remplacements, dans un contexte où dans de nombreuses MDS, notamment celle de Blois, il y a des personnels qui déclarent se trouver en difficulté par rapport à l'accompagnement des publics. À la ville de Blois et au centre intercommunal d'action sociale, nous constatons qu'il y a des reports de prise en charge du public parce que les agents des MDS, malgré leur grand professionnalisme et leur investissement, ne peuvent pas forcément accueillir comme ils le souhaiteraient. Cette diminution des enveloppes RH nous inquiète. Inquiétude également sur la contribution demandée aux associations. J'espère donc que, si on a un desserrement du budget, notamment parce que les baisses de dotations aux collectivités ne seraient pas aussi importantes, on saura le réaffecter prioritairement sur ces actions. Je fais une parenthèse d'ailleurs, s'il y a une baisse de la contribution demandée aux collectivités, j'espère que dans cette assemblée, vous n'oublierez pas de remercier la gauche au niveau national qui s'est beaucoup mobilisée pour cela.

On ne remet pas en cause l'équilibre global budgétaire tel qu'il est présenté aujourd'hui. Par contre, il y aura probablement la nécessité de faire des choix et les choix tels que vous les proposez ne nous satisfont pas. Nous considérons que c'est par exemple sur les dépenses qui sont liées à l'aérodrome du Breuil, sur les dépenses externes et coûts de structures qui sont liés à l'agence d'attractivité qu'il y a des économies à faire si par exemple c'était réinternalisé au sein du département. L'héritage Job41 pour lequel on n'a plus du tout de nouvelle aujourd'hui, est-ce qu'il y a encore des dépenses qui sont affectées à cette opération ? Je pense que l'aide aux communes pourrait faire l'objet d'ajustements en fonction de la capacité contributive des communes puisque l'on sait que certains disposent d'un niveau d'épargne qui est encore assez élevé. Donc nous nous opposerons à tout affaiblissement des droits des plus fragiles, nous ferons des propositions, des amendements, mais à ce stade aujourd'hui, les OB pour nous révèlent des inquiétudes et nous considérons qu'elles ne vont pas dans le bon sens pour de très nombreux Loir-et-Chériens. Je vous remercie.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Merci, Benjamin. Je vais quand même apporter quelques réponses à tes questionnements et interrogations. Je te confirme qu'en 2025, 63 % de notre budget sera consacré aux solidarités. De manière générale, si tu analyses la situation et les économies budgétaires qui sont proposées par les départements, les départements à gestion socialiste sont les départements qui font le plus de baisses et de restrictions sur les solidarités dans leur budget en 2025.

Concernant les EHPAD, nous ne touchons pas au nombre de places dans nos EHPAD. Concernant Job41, je suis d'accord avec toi et j'ai d'ailleurs demandé aux services qu'on fasse un audit sur ce dispositif. Enfin, concernant l'Agence d'attractivité Be-LC, je pense que c'est un peu décalé par rapport à ce dossier qui est proposé sur table aujourd'hui et où nous voyons que grâce à notre Agence d'attractivité, nous avons accueilli 80 professionnels de santé qui se sont installés durablement en Loir-et-Cher. Nous sommes enviés par beaucoup de départements. D'ailleurs, après avoir été remarqués par le ministère de la Santé – nous avons eu un pôle d'attractivité santé qui est venu nous interroger sur notre Agence d'attractivité et le plan 41 en bonne santé - cette semaine j'étais en visioconférence avec des responsables du ministère du Budget et des Finances qui ont repéré le plan 41 en bonne santé et le rôle essentiel de notre agence d'attractivité. Donc je pense que ton propos est un peu décalé par rapport à cette agence. Je fais également remarquer que notre démographie continue à baisser - vous le constatez tous, puisqu'en cinq ans nous avons perdu 3 000 habitants – et que grâce à l'Agence d'attractivité, non contents de faire venir des professionnels de santé, c'est près de 500 familles qui se sont installées durablement en Loir-et-Cher en deux ans. Donc ces chiffres sont extrêmement bons et je considère que l'Agence d'attractivité réalise un travail tout à fait exceptionnel qu'il faut encourager et non pas critiquer. D'autres prises de parole ? La parole est donnée à Tania André.

### **Madame Tania ANDRÉ**

Monsieur le président, je vais revenir sur un sujet qui m'intéresse particulièrement, la

culture et le sport, et saluer ici votre engagement dans ce contexte difficile et particulier qui vient d'être décrit et assez anxiogène pour les budgets des collectivités : continuer à soutenir la culture et le sport. Des domaines qui sont particulièrement mis à mal ces dernières années notamment pour le domaine culturel puisque depuis la crise sanitaire, nombre de compagnies artistiques n'ont pas survécu à la baisse de cette activité et aussi le domaine sportif qui souffre.

Nous rencontrons avec les équipes du département et nos équipes dont je tiens à saluer aussi l'engagement, nombre de ces acteurs, qu'ils soient culturels ou sportifs et qui nous disent combien il est important pour eux de pouvoir compter sur notre soutien. Merci au nom de ces acteurs essentiels pour notre territoire et pour l'attractivité du territoire, de continuer demain à soutenir le sport et la culture qui participent au bien-être de nos concitoyens, à leur épanouissement et notamment je pense à notre jeunesse. Merci à vous.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Merci, Madame la vice-présidente à la culture. Je m'aperçois que nous avons des baisses drastiques qui sont proposées par des départements dont certains à gestion socialiste, par exemple le Pas-de-Calais, la Charente-Maritime et jusqu'à - 80 % en Haute-Garonne ! D'autres prises de parole ? Catherine Lhéritier.

### **Madame Catherine LHÉRITIER**

Merci président. Mes Chers collègues, d'abord je voudrais répondre à Benjamin en matière d'action sociale notamment, mais dans d'autres domaines aussi. Le coût n'a jamais été critère de qualité et je pense que ce sont les modalités d'intervention qui font la qualité de la prise en charge et il y a eu de gros efforts, notamment sur l'organisation de l'action sociale qui a eu pour but de mieux servir nos habitants. Cher président, ces OB pour ce qui nous concerne, tiennent compte d'hypothèses raisonnables et vraisemblables, c'est-à-dire lucides, sur l'évolution de la situation économique et les conditions qui seront imposées aux départements pour contribuer au redressement des finances de l'État.

Les élus de l'UPLCI retrouvent dans ces orientations les fondamentaux auxquels ils sont attachés en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement, de soutien constant aux investissements des communes, de respect des engagements en matière de rénovation des collèges et d'entretien des infrastructures routières - je rappelle que nous sommes un département rural et que c'est important pour l'ensemble de la population de pouvoir se déplacer en toute sécurité pour aller notamment travailler -, de respect aussi du niveau d'investissement fort : 58 millions, c'est une belle perspective, à la fois pour répondre aux besoins de notre territoire, mais aussi pour soutenir notre économie locale. Nous continuons aussi à favoriser l'innovation et l'accompagnement de nos concitoyens dans l'appropriation des évolutions technologiques avec La Cité du numérique et la création d'une école d'apprentissage du code informatique. Nous continuons aussi, et Tania l'a rappelé, à soutenir le monde associatif et l'irrigation culturelle de l'ensemble de notre territoire. Ces orientations budgétaires, nonobstant la réflexion à conduire bien évidemment sur les ressources à venir des départements, démontrent la pertinence de l'échelon départemental pour les missions de solidarité avec la population et de solidarité territoriale. Ces OB répondent à nos préoccupations.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Merci Madame la vice-présidente. Monique Gibotteau souhaite prendre la parole.

### **Madame Monique GIBOTTEAU**

Merci, président. Une première réponse à Stéphane. Je comprends votre inquiétude parce qu'il y a de plus en plus de personnes âgées, il y a de plus en plus de dossiers de personnes en situation de handicaps et d'inclusion, donc on peut s'interroger effectivement. Est-ce qu'on va limiter ces prises en charge ? Non, d'abord on n'est pas seuls à répondre au financement de ces allocations et nous mettons

quand même en place des dispositifs pour rassurer, notamment vous Stéphane, à travers cette prise en charge. Pour l'APA (allocation personnalisée autonomie), là il y a une nouvelle réforme donc au contraire tout ce qui était mandataire, vous savez qu'il y a les prestataires, mandataires et gré à gré, pratiquement tout le monde va être pris en charge au même tarif, ce qui est un pas énorme parce que la différence de remboursement était quand même importante. Donc on ne va pas baisser auprès des personnes âgées ces aides. Auprès des personnes en situation de handicap, c'est pareil, nous accompagnerons de la même manière. Ce qu'il faut penser, c'est qu'on a travaillé tous ces derniers mois sur un virage domiciliaire, sur un parcours de vie et non plus spécialement institutionnel. C'est pareil, Benjamin, je vous dis que l'on ne supprimera pas cent places en EHPAD, mais je pense que c'était l'équivalent de notre réduction qui correspondait à cent lits. Il y a beaucoup de lits d'EHPAD qui sont aujourd'hui inoccupés, non pas parce que nous voulons qu'ils restent inoccupés, mais par manque de recrutement de personnel et puis il faut aussi s'adapter aux nouveaux parcours de vie que souhaitent les personnes en situation de handicap ou les personnes qui avancent dans l'âge. Elles ne vont pas systématiquement en EHPAD, mais selon leur perte d'autonomie, elles fréquentent d'autres hébergements que les EHPAD. Je m'en remets à une phrase que le président avait prononcée sur les choix : « *Si nous avons des choix difficiles, ils ne se feront pas au détriment des valeurs fondamentales qui nous unissent et font la force de notre département* ».

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Merci Madame la vice-présidente, Chère Monique, pour ces précisions utiles. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Christophe.

### **Monsieur Christophe THORIN**

Monsieur le président, trois points très rapides déjà pour dire que lors des cérémonies des vœux où l'on nous présente l'action du département, le maintien des DDSR, DDMA et DDAD a été très apprécié des élus ruraux. C'est un effort qui est fort apprécié et qui nous est très utile, c'est un premier point. Ces orientations budgétaires laissent entendre qu'on va les maintenir, c'est parfait. Deuxième point sur le budget culture qu'évoquait Tania, en des temps très compliqués lors de la Seconde Guerre mondiale, on prête le mot à Hermann Goering, mais je ne suis pas sûr que c'était lui réellement : « *Quand j'entends le mot culture, je sors mon revolver*. En même temps, à Londres il y avait un débat assez âpre entre Churchill et son opposition parce qu'il y avait un budget culture en temps de guerre et il avait dit : « *Mais si on ne se bat pas pour la culture, pourquoi on se bat ?* ». En effet, maintenir la culture dans son budget, c'est quelque chose qui est aussi assez essentiel et qui vient en soutien aussi dans nos petites communes parce que le budget culture, c'est souvent le parent pauvre dans nos budgets, donc être aidé par le département sur cette enveloppe, c'est toujours appréciable. Enfin, question technique, je n'ai pas trouvé dans le document par rapport à la DMTO : le taux départemental est resté à 4,5, il avait été évoqué de peut-être l'amener à 5 % et je voulais savoir ce qu'il en était. Merci.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

On est au plafond. Le taux à 4,5 % est maintenu pour l'instant. Concernant le budget culture, je te remercie de ton intervention et je tiens à rappeler ici que plus de 40 départements en France vont baisser de 50 % leur budget sur la culture, ce qui n'est pas le cas du département de Loir-et-Cher. Sur le taux des DMTO, on attend le PLF puisque pour l'instant, on est en flou artistique sur cette question. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

### **Monsieur Christophe THORIN**

Pour en avoir parlé avec des notaires, pour tout vous dire, ils ont très peur de l'augmentation, ils ont peur que ce soit dissuasif de l'investissement privé.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

0,5 % sur le montant, sur le prix d'investissement d'achat d'une maison, c'est quand même très réduit. De toute façon la décision sera prise par le gouvernement, très prochainement on aura des informations. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Je n'en vois pas donc je vous remercie pour cette matinée de travail consacrée à la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2025 dont vous me donnez acte. Bonne journée à tous. La séance est levée.

## DÉLIBÈRE

**ARTICLE UNIQUE :** *Il est donné acte au président du conseil départemental de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2025.*

**Sous la présidence de :** M. Philippe Gouet, président du conseil départemental

**Secrétaire :** Mme Florence Doucet

**Présents : 28**

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

**Pouvoirs : 2**

Philippe Sartori à Marie-Pierre Beau ; Guillaume Peltier à Virginie Verneret.

**Absent (s) non représenté (s) : 0**

**Sans vote :** dont acte.

**Résultat** La délibération est adoptée.

*La séance est levée à 12h34.*